



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hepatitis C

Question écrite n° 50977

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des personnes contaminées, à la suite d'une transfusion sanguine, par le virus de l'hépatite C et lui fait part de leur amertume devant le refus du Gouvernement de créer à leur intention un fonds spécifique d'indemnisation directe. Même si l'évolution jurisprudentielle permet, dans l'absolu, aux victimes d'obtenir une indemnisation, les difficultés rencontrées dans le cadre des procédures juridictionnelles sont d'une telle ampleur qu'il est à craindre que la majorité des dossiers restent sans solution. En conséquence, il lui demande d'étudier à nouveau l'extension aux personnes victimes de l'hépatite C du fonds d'indemnisation des victimes du sida par transfusion sanguine.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50977

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2014